# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

**École du Petit-Collège**

Version révisée le : mars 2018

# INTENTION AU LECTEUR

Le présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence se veut un outil de référence pour l'école en matière de prévention et de traitement de la violence.

Il contient des informations pertinentes qui peuvent s'adresser :

- aux élèves;
- aux parents;
- aux membres du personnel (premiers et deuxièmes intervenants);
- aux partenaires de la communauté.

**Équipe de travail**

| Noms | Fonctions |
|---|---|
| Sophie Chauvin | Psychoéducatrice |
| Nancy Benoit | Directrice adjointe |
| Isabelle Bériault | Directrice |
| Joëlle Côté | Technicienne du service de garde |
| Marie-Ève Lapointe | Technicienne en éducation spécialisée |

# PLAN DE LUTTE

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Le **plan de lutte** de l'école vise à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence *(LIP, 2012)*.

Le plan de lutte doit notamment prévoir des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, préciser les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les mesures de soutien ou d'encadrement alors offertes, déterminer les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas et spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence *(LIP, 2012)*.

## VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens *(LIP, 2012)*.

## INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser *(LIP, 2012)*.

La LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement **approuve** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (art. 75.1);
- Soit distribué aux parents un **document clair et accessible expliquant le plan de lutte** (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement veille à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** et, le cas échéant, actualisé (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'**évaluation** des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1);
- Soit distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève un **document** faisant état de cette évaluation.

# 1. ANALYSE DE LA SITUATION

Le plan de lutte doit inclure une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence *(LIP, art. 75.1, par. 1).*

**Brève description des constats qui ressortent suite à l'analyse de situation.**

- Un sentiment de sécurité est observé chez la majorité des élèves (76%)
- 30% des élèves sondés sont des victimes fréquentes de violence
- Les formes de violence les plus observées sont la violence verbale (surtout 4e) et la violence sociale (surtout 5e), mais en 3e année on observe aussi beaucoup de violence sexuelle
- 11.3% des élèves ont vécu de l'intimidation de façon fréquente
- Le taux des élèves intimidés qui se sentent en sécurité à l'école est satisfaisant
- Il y a très peu de violence électronique chez nos élèves

**Priorités retenues compte tenu du portrait de situation.**

| | |
|---|---|
| **Priorité 1** | Augmenter le taux de confiance des élèves par rapport aux interventions des adultes faites lors de gestes de violence ou d'intimidation |

| | |
|---|---|
| **Mission : socialiser Orientation** | L'école privilégie l'ouverture à la diversité et la bienveillance afin de prévenir les comportements violents. |

# 2. MESURES DE PRÉVENTION

Le plan de lutte doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique *(LIP, art. 75.1, par. 2).*

| **Orientation** | Prévenir l'intimidation et la violence en privilégiant l'ouverture à la diversité et la bienveillance. |
|---|---|

| **Objectif 1:** | D'ici juin 2019, augmenter de 10% le taux de sécurité des élèves à l'école (augmenter de 76% à 86%). |
|---|---|

| | **Moyens (actions)** | Jeune | École | Famille | Communauté | **Clientèle ciblée** | **Résultat attendu** | **Indicateur** (instruments d'évaluation et les sources d'information) | **Ressources** (pédagogiques, matérielles, financières) | **Régulation Évaluation** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Informer le personnel, les parents et les enfants au sujet de nos priorités, de nos valeurs, de nos protocoles d'intervention et de notre plan de lutte. | ☒ | ☒ | ☒ | ☐ | Rf. Colonnes de gauche | Que tous reçoivent l'information | Sondage | Photocopies<br>Site de l'école et courriels<br>Dossier échange sur le réseau CSMB pour le personnel | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 2 | Publier l'information du microsite du MELS :http://www.branchepositif.gouv.qc.ca sur le site de l'école. | ☒ | ☒ | ☒ | ☐ | Idem | Idem | Sondage | Site de l'école et courriels | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 3 | Amener tous les partenaires à différencier les cas d'intimidation des cas de conflit. | ☒ | ☒ | ☒ | ☒ | Idem | Compréhension commune | Sondage | Ateliers et séances d'information Intervention 100% | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 4 | Former les enseignants, le personnel du service de garde et le personnel de surveillance de dîner avec le programme Intervention 100%. | ☐ | ☒ | ☐ | ☐ | Tout le personnel de l'école | Que la confiance des enfants augmente | Sondage | séances d'information Intervention 100% | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | Mettre en place le Plan de Surveillance Stratégique | x | x | | | Élèves et personnel de l'école | Que la confiance des enfants augmente | Sondage | Plan de surveillance stratégique dossards | |

| **Orientation** | L'école privilégie l'ouverture à la diversité et la bienveillance afin de prévenir les comportements violents. |
|---|---|

| **Objectif 2:** | Développer des attitudes de respect, d'empathie et de bienveillance. |
|---|---|

| | **Moyens (actions)** | Jeune | École | Famille | Communauté | **Clientèle ciblée** | **Résultat attendu** | **Indicateur** (instruments d'évaluation et les sources d'information) | **Ressources** (pédagogiques, matérielles, financières) | **Régulation Évaluation** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | **Mettre l'accent et valoriser les démonstrations d'empathie, de bonne entente et de résolution de conflit.** | ☒ | ☒ | ☒ | ☒ | Tous | Que les élèves en fassent la preuve principalement sur la cour d'école. | Observation par le personnel éducatif et par les élèves.<br><br>Sondage | Personnel de l'école<br>Campagnes de valorisation avec système d'émulation | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 2 | **Poursuivre la mise en place des programmes d'habiletés sociales (ateliers de classe et groupes réduits au besoin).** | ☒ | ☒ | ☒ | ☐ | Élèves de maternelle à la 6e année et leurs parents | Que les élèves utilisent le message clair et les stratégies de résolution de conflit | Observation par le personnel éducatif et par les élèves.<br><br>Sondage | TES<br>Psychoéducatrice<br>Trousses Vers le Pacifique et ateliers sur mesure | À reconduire ☐<br>À modifier ☒<br>À abandonner ☐ |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | **Poursuite du programme Gang de Choix** | ☒ | ☐ | ☒ | ☐ | Élèves de 6e année et leurs parents | Que les élèves fassent des choix en considérant les autres | Observation par le personnel éducatif et par les élèves.<br><br>Sondage | Psychoéducatrice<br>Trousse Gang de Choix | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 4 | **Favoriser des jeux respectueux sur la cour d'école grâce aux brigadiers et aux animateurs de jeux.** | ☒ | ☒ | ☐ | ☐ | Élèves de maternelles, de première, de 5e et de 6e année | Que les élèves jouent en respectant les règles | Observation par le personnel éducatif<br><br>Sondage | Tous | À reconduire ☐<br>À modifier ☒<br>À abandonner ☐ |

## Orientation

Être proactif dans les cas d'intimidation et de violence.

**Objectif 3:** Fournir des outils de suivi à l'équipe-école et aux parents.

| | Moyens (actions) | Jeune | École | Famille | Communauté | Clientèle ciblée | Résultat attendu | Indicateur (instruments d'évaluation et les sources d'information) | Ressources (pédagogiques, matérielles, financières) | Régulation Évaluation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | **Utiliser le système de gradation des interventions de l'école (billets de manquements et sanctions).** | ☒ | ☒ | ☒ | ☐ | Tous les élèves | Diminution des manquements par rapport à l'année 2016-2017 | Nombre de billets bleus | Billets bleus distribués à chacun des intervenants, TES, Équipe de direction et service de garde | À reconduire ☐<br>À modifier ☒<br>À abandonner ☐ |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | **Mettre en place le protocole d'intervention en cas de violence et intimidation (signalements et interventions).** | ☒ | ☒ | ☒ | ☐ | Rf. Colonnes de gauche | Diminution des incidents d'intimidation par rapport à l'année 2016-2017 | Nombre de signalements | Fiche de signalement<br>Personnel de l'école<br>SPVM<br>Parents | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 3 | **Favoriser la communication entre les parents et l'école pour tout incident de violence ou d'intimidation: agenda, courriels et appels téléphoniques.** | ☒ | ☒ | ☒ | ☐ | Rf. Colonnes de gauche | Que les parents nous informent des incidents dont leur parlent leurs enfants. | Nombre de communications reçues ( environ 3 par année) | Agenda<br>Téléphone<br>Ordinateur | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |
| 4 | **Utiliser le système de gradation des interventions dans le transport scolaire.** | ☐ | ☐ | ☐ | ☒ | Chauffeurs d'autobus | Diminution des incidents d'intimidation dans l'autobus | Nombre de rapports | Service du transport | À reconduire ☒<br>À modifier ☐<br>À abandonner ☐ |

# 3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Le plan de lutte doit inclure les mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire *(LIP, art. 75.1, par. 3).*

## COLLABORATION ECOLE-FAMILLE

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe lorsque vient le temps d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. L'école s'engage à vous informer des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles votre enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, de témoins ou d'auteurs. C'est ensemble que nous pourrons trouver les solutions qui conviennent le mieux à votre enfant.

## DIFFUSION DU PLAN DE LUTTE AUX PARENTS

Vous trouverez le présent document ainsi qu'un dépliant résumant le plan de lutte sur le site Internet de l'école. Direction.EcolePetitCollege@csmb.qc.ca

Un dépliant résumant le plan de lutte est remis en début d'année à tous les parents et est également disponible pour les parents et les partenaires au secrétariat de l'école.

## RESSOURCES À L'EXTÉRIEUR DE L'ECOLE

**Élèves**
Tel-jeunes : 1-800-263-2266
www.teljeunes.com

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868
www.jeunessejecoute.ca

**Parents**
LigneParents : 1-800-361-5085
www.ligneparents.com

CLSC : 514-364-2572

SPVM : Lelio Mendicino, agent socio-communautaire 514-280-0413

## INFORMATION SUR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

www.branchepositif.gouv.qc.ca

www.bewebaware.ca/french/default.html
habilomedias.ca

http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/bull-inti/index-fra.htm

http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/parents

www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parents.asp

Ces ressources apparaissent aussi sur le site Internet de l'école.

**QUE FAIRE…**
**si votre enfant vous parle de violence ou d'intimidation?**

## ÊTRE À L'ÉCOUTE DE VOTRE ENFANT

- Poser régulièrement des questions sur sa vie scolaire, sur ses intérêts et sur ses amitiés. Prendre le souper en famille est un excellent moyen d'entretenir un contact avec votre enfant.
- Dénoncer en joignant la personne responsable du dossier violence/intimidation à l'école.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.

**Pour plus d'informations, que l'on soit parent d'un élève victime, témoin ou auteur :**

**http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/parents/**

## POUR DÉNONCER UNE SITUATION ET DEMANDER DE L'AIDE

Si vous souhaitez dénoncer en toute confidentialité une situation de violence ou d'intimidation,

**Veuillez communiquer avec :**
Nom :**Isabelle Bériault**
Numéro de téléphone :514-748-4661
Courriel : Direction.EcolePetitCollege@csmb.qc.ca

Pour en savoir plus sur les mesures entreprises par l'école, consultez les sections 5 à 9 du présent plan de lutte.

# 4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Le plan de lutte doit inclure les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation *(LIP, art. 75.1, par. 4).*

Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou quelque autre personne.

## ÉLÈVES

**Tu es témoin? Tu intimides? Tu es victime?**

Tu veux déNONcer une situation, demander de l'aide pour toi-même ou pour quelqu'un d'autre, tu peux t'adresser à n'importe quel adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducatrice au service de garde, parent). Ce dernier saura te guider vers la bonne personne pour t'aider.

Tu peux aussi entrer directement en contact avec la technicienne en éducation spécialisée ou TES (Marie-Ève Lapointe**),** la psychoéducatrice (Sophie Chauvin, présente les mercredis au local 115-1**)**, la direction ou la direction adjointe de l'école.

Pour plus de renseignements :
http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/jeunes/tu-es-temoin/

L'école prend des moyens pour **faire connaître** les modalités de signalements :

- Lors de la présentation sur le code de vie, les règles de conduite dans l'autobus et le civisme par la direction d'école et les enseignants en début d'année
- lors des activités de prévention animées par les intervenants en classe.

## PARENTS

**Veuillez communiquer avec :**
Nom :Isabelle Bériault
Numéro de téléphone :514-748-4661
Courriel :Direction.EcolePetitCollege@csmb.qc.ca

L'école prend des moyens pour **faire connaître** les modalités de signalements :

- lors de la rencontre des parents de début d'année;
- dans le dépliant qui diffuse le plan de lutte;
- sur le site Internet de l'école;
- dans l'info-parents.

Information pour tous
Information pour les élèves
Information pour les parents
Information pour les membres du personnel
Information pour les partenaires

**En cas de harcèlement entre membres du personnel, se référer à la politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail.**
**http://www.csmb.qc.ca/csmb/politiques.aspx**